

Le Président directeur général

Décision n°2024/ 146 /PDG
Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Mission Communication Etudes**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurence SERRANO	Cheffe de la mission communication études	Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement
Julien MAYANOBE	Chef de service adjoint	- Certifier le service fait

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Mission Communication Etudes**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurence SERRANO	Cheffe de la mission communication études	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les correspondances ou documents, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Julien MAYANOBE	Chef de service adjoint	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les notes de service de la mission - Signer les ordres de mission

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 2 décembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 2 décembre 2024

Le Président Directeur Général



Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Copies :

Mme Laurence SERRANO

M. Julien MAYANOBE

M. l'Agent Comptable

DRH

DFJL